ISSN : 1636-5402

N°35 - NOVEMBRE 2009

# Cniid-infos

La lettre des adhérents du Centre national d'information indépendante sur les déchets

## L'alibi de l'éco-consommation

Ça chauffe et ça urge ! Notre planète, épuisée, est sur le point de nous laisser face aux conséquences de nos incohérences et, si nous ne changeons pas rapidement la manière dont nous gérons ses ressources, le cycle des désastres annoncés, réchauffement du climat – sécheresses - inondations – famines – déplacements de populations – tempêtes cycloniques, etc., pourrait se présenter plus tôt que prévu. Pourtant, à quelques jours du sommet de Copenhague, pendant lequel, on nous l'a assez seriné, se « jouera » l'avenir de la planète, la politique de « l' après moi le déluge » est plus que jamais d'actualité, quand les États restent irréductiblement solidaires d'intérêts à très court terme.

C'est que le « vert » est devenu un marché en pleine expansion qui fait le bonheur des industriels et des financiers, qui voient dans les enjeux climatiques de nouveaux outils spéculatifs.

Quant à nous, il ne nous resterait plus qu'à devenir des éco-consommateurs crédules et obéissants.

Dans le même temps, on découvre que la surface de notre planète ne suffit plus à notre consommation, même en admettant qu'on gère les écosystèmes de manière durable. Il faudrait déjà 1,4 planète pour produire les ressources que nous consommons, malgré toutes les inégalités qui règnent pourtant dans ce monde où 20 % de la population consomme 80 % des ressources planétaires. Si chaque terrien vivait comme un Français, il en faudrait 2,7, et 5 si chacun vivait comme un nord-américain.

Et nos déchets ? La semaine européenne de la réduction des déchets (du 21 au 28 novembre) avec son message « réduisons vite nos déchets, ça déborde » a vu beaucoup d'actions menées par les collectivités et les associations – dont le Cniid - pour informer et sensibiliser les citoyens sur la nécessité de réduire leurs déchets. Cependant, au niveau des politiques publiques, que voit-on ? Là où le potentiel de réduction de nos ordures est de 150 kg par habitant et par an soit près de 39 % du poids de notre poubelle, elles proposent de le diminuer de 7 % seulement sur 5 ans. Le Cniid a dénoncé ce manque d'ambition flagrant, qui veut ménager l'industrie du déchet sans tenir compte de l'urgence de réduire.

Car, rappelons-le, la collecte comme les traitements engendrent, chacun à leur échelle, des nuisances et des pollutions, participant ainsi au réchauffement de la planète et coûtant cher à la collectivité. Pour changer cela, la réduction est la clé.

Mais comment s'y prendre quand tout est fait pour que nous nous retrouvions avec des montagnes de produits inutiles destinés à remplir le plus vite possible nos poubelles, quelle que soit leur couleur, pour mieux alimenter le marché du traitement des déchets ? Car, ce marché, lui, se porte très bien, il est en constante progression, il surfe, lui aussi, sur la vague verte. Ainsi, lorsqu'on examine les objectifs de la FEAD (fédération européenne des activités de la dépollution et de l'environnement), ou ceux d'Eco-emballages, il s'agit seulement d'améliorer les traitements des déchets. Pas un mot sur la réduction des déchets à la source. Pas question de s'attaquer au problème en amont puisque leur activité est dépendante des tonnages de déchets traités. Eco-emballages, quant à lui, promeut bien le recyclage mais pas la diminution de la quantité des emballages : ainsi son site évoque le tri, fait la promotion d'emballages biodégradables mais pas une ligne sur les enjeux d'une approche préventive des déchets.

La réduction des déchets passera inéluctablement par une réduction de notre consommation : le « moral des ménages » ne s'en portera pas plus mal. En ces temps de préparation des fêtes de Noël qui font tout particulièrement appel à notre fibre consumériste, soyons vigilants, ne nous contentons pas d'adopter les gestes de l'éco-consommateur, adoptons ceux de l'éco-citoyen.

Le Cniid vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année.

*Claude-Noële PICKMANN*
*Présidente du Cniid*

### Assemblée générale du Cniid le samedi 13 mars 2010 à Paris

L'Assemblée générale ordinaire, c'est bien sûr le moment du bilan de l'année écoulée. Mais ce rassemblement des adhérents est aussi, et surtout, l'occasion de discuter de l'avenir et des orientations de l'association. On y élit également le Conseil d'Administration, auquel vous pouvez d'ores et déjà vous porter candidat par simple courrier à l'attention de la présidente du Cniid.

Tous les adhérents et donateurs du Cniid sont invités à participer à l'Assemblée générale 2010 du Cniid. Seuls les membres à jour de leur cotisation pourront cependant prendre part aux votes. Ne tardez donc pas à nous retourner les bulletins de réadhésion qui vous seront envoyés fin janvier avec vos reçus fiscaux.

# La mer, plus belle poubelle du monde.

Les plages qui bordent nos côtes, sur tous les continents, sont des dépotoirs. Ce n'est pas nouveau me direz-vous. Le problème est que cela ne s'améliore pas. Le phénomène est de grande ampleur puisque les recherches et expéditions menées ces dernières années montrent que les déchets couvrent d'immenses portions des océans et non pas seulement les littoraux. L'écosystème marin pollué est le reflet de notre gestion des déchets à terre et des lacunes qui la caractérisent.

Chacun a pu observer les déchets charriés par les marées sur le haut des plages. J'en ai fait une nouvelle fois l'expérience à la fin de cet été, dans les Landes. La plage en question m'avait été indiquée par des amoureux du coin comme étant quasiment vierge de toute fréquentation humaine car non accessible par la route. Je m'attendais donc naïvement à découvrir un espace immaculé, peuplé uniquement d'oiseaux marins et de bois flottés...erreur ! Voici un inventaire, non exhaustif, de ce que j'ai pu trouver sur le sable en contrebas de la dune : bouteilles d'huile et de sodas, pneus, bouts de cordes, mégots de cigarettes, pot de yaourt, mobilier de jardins, pare-chocs, aérosols, tube de colle, pot de fleur, cotons-tiges, réfrigérateur et débris en tout genre. Parmi ces déchets, quelques colonies de goélands, je dois le concéder. Cela illustre que les plages non fréquentées sont paradoxalement souvent les plus sales, pour la simple raison qu'elles ne sont pas nettoyées. Une plage « au naturel » est donc souvent un espace recouvert de déchets.

## Une pollution mondiale

Mais ces déchets échoués sont seulement la partie émergée de l'iceberg... les océans aussi en regorgent en surface et en profondeur. Les déchets se concentrent dans des zones de faible turbulence, au large, dans des canyons très profonds, où la dégradation est d'autant plus lente qu'il y a peu d'oxygène et de lumière. Des décharges sous-marines ont été filmées en Méditerranée à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Les déchets s'accumulent également dans les zones de convergence des courants marins de surface, formant ainsi les « soupes de plastiques ». Le « continent de déchets » découvert dans le Pacifique au nord de l'archipel d'Hawaï a récemment défrayé la chronique. Il s'agit d'une zone où la concentration de débris plastiques est six fois plus élevée que celle du plancton. Cette « soupe » s'étend sur une superficie équivalente à six fois celle de la France. Les Pays-Bas ont récemment alerté les ministres de l'environnement de l'ensemble des pays membres de l'Union européenne sur l'existence d'une zone similaire, cette fois-ci observée dans l'océan Atlantique. Les Pays-Bas demandent à la Commission européenne de réfléchir aux réponses qu'il faudrait apporter à cette problématique qui ne peut être traitée uniquement au niveau national. En effet, d'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la pollution des eaux marines et des littoraux affecte la quasi totalité du globe.

*© Cniid*
*Débris plastiques accumulés au fil des marées et tempêtes en contrebas des dunes*

## D'où viennent ces déchets dérivant en mer ou échoués sur les plages ?

Contrairement aux idées reçues, les déchets marins, petits ou grands, proviennent en très grande partie des déchets jetés à terre et charriés jusqu'aux océans par les réseaux hydrographiques continentaux. Les concentrations de déchets en mer sont notamment très élevées à l'embouchure des grands fleuves et à proximité des agglomérations côtières. Cependant, la densité de population sur les littoraux n'est pas un facteur suffisant pour expliquer la présence de déchets car on en retrouve dans des zones très peu habitées. Les déchets proviennent également des activités liées à la pêche et au commerce international par bateau. Il existe enfin deux catégories très spécifiques de déchets marins, l'une liée aux activités militaires de différents pays et l'autre à l'activité nucléaire. Rappelons qu'un tuyau rejette quotidiennement au large des côtes françaises de la Manche des résidus radioactifs en grande quantité provenant de l'usine de « retraitement » de la Hague.
Les sources (Ifremer, Greenpeace, PNUE...) s'accordent pour affirmer qu'environ 80 % des déchets collectés en mer sont constitués de plastique. Des campagnes de collecte et d'identification menées au niveau macro-régional (à l'échelle d'une mer) ont permis de montrer que les déchets les plus nombreux sont les bouteilles en plastiques, les mégots de cigarettes et les sacs en plastique. Ce matériau, qui a envahi notre vie quotidienne depuis les années 50, est très résistant. C'est pourquoi on le retrouve longtemps après son abandon dans les milieux naturels. Il est communément admis qu'un sachet en plastique se décompose en micro-particules invisibles à l'oeil nu au bout de 400 ans environ.

*© Cniid*
*Bombe aérosol de produit d'entretien qui aurait pu être recyclée si elle avait été triée*

## Utiliser la mer comme une poubelle, quelles conséquences sur la biodiversité ?

*Des déchets d'emballages collectés en automne 2008 lors du nettoyage de l'Huveaune (fleuve côtier du département des Bouches-du-Rhône)*

Les micro-déchets résultant de la lente décomposition du plastique, assimilables à des grains de sable, se mêlent aux sédiments sur le fond et sont ingérées par la micro-faune benthique. C'est ainsi que l'ensemble de la chaîne alimentaire est contaminée par ces micro-particules qui contiennent des polluants organiques persistants.
L'accumulation de déchets en profondeur appauvrit biologiquement les fonds et perturbe le développement des algues et des coraux. Les débris flottants sont confondus avec le plancton dont se nourrissent les baleines et méduses. Les tortues meurent par étouffement suite à l'ingestion de sacs plastiques qu'elles identifient à des méduses. Les oiseaux marins sont également victimes des déchets en plastique. La population de fulmars, un oiseau de haute mer évoluant dans le nord de l'hémisphère nord, est contaminée. Selon les colonies, 30 à 100 % des individus étudiés ont absorbé du plastique. Les animaux qui absorbent du plastique meurent car ils ont la sensation d'être rassasiés et ne se nourrissent plus. Les déchets provenant des produits de cerclage permettant par exemple de maintenir des bouteilles, entourent le corps des animaux et contraignent leur croissance et leurs mouvements. Les otaries, les phoques et autres mammifères marins sont victimes d'enchevêtrements. Les résidus de cordes et de filets ferment le bec des oiseaux et les empêchent ainsi de se nourrir.

La liste des atteintes aux espèces marines est longue, sans compter les pollutions chimiques non solides et parfois invisibles. Les océans sont en effet contaminés par les retombées des pollutions atmosphériques, notamment celles issues de l'incinération (mercure, dioxines, etc). Les jus de décharges, lorsqu'ils sont dispersés dans les rivières, finissent inévitablement en mer. L'ensemble des polluants qu'ils contiennent, par exemple les toxiques issus de déchets électroniques, se mélangent alors aux eaux marines et sont ingérés par les êtres vivants puis bio-accumulés le long de la chaîne alimentaire. Un exemple frappant permet d'illustrer l'impact des pollutions chimiques. Lorsque qu'un béluga s'échoue sur les côtes canadiennes, il est considéré comme un déchet dangereux et géré comme tel tant il a accumulé de polluants organiques persistants dans ses tissus.

## Agir sur terre pour protéger la mer

*© Dino Ferri*
*Tortue dont la croissance a été entravée par un anneau de bidon en plastique*

La pollution due aux déchets marins est globale. Il existe des textes internationaux visant à la limiter, comme par exemple la convention MARPOL de prévention de la pollution par les navires. Son annexe V interdit le rejet en mer de la plupart des déchets et de tous les matériaux plastiques. Cependant, la majorité des déchets en mer provient de la terre. Si les opérations de nettoyage des plages sont essentielles pour alerter l'opinion publique et les pouvoirs publics, elles n'apportent cependant pas une réponse suffisante et durable au problème. Des politiques volontaristes doivent être menées à différentes échelles (locale, macro-régionale, internationale) pour permettre de collecter et de trier le maximum de déchets dans les ports de commerce, de pêche et de plaisance, d'améliorer la gestion des eaux usées afin d'empêcher les rejets de résidus non traités en mer, de renforcer les politiques de prévention, de collecte, de recyclage et d'éco-conception. Le plastique doit être réservé à certains usages pour lesquels il ne peut-être substitué. La Corse a, par exemple, été à l'initiative de l'interdiction des sacs plastiques dans tous les commerces de l'île afin de limiter, entre autres, la pollution des rivages marins. Enfin, l'éducation à l'environnement est essentielle pour toutes les générations afin de sensibiliser la population à la nécessaire réduction des déchets et aux enjeux liés à la préservation de l'éco-système marin. Le Cniid a d'ailleurs animé une session de sensibilisation auprès de jeunes sur l'impact des déchets plastiques sur le milieu marin lors de l'édition 2008 de Mer en fête à Marseille et en Corse : « le plastique : ta mer n'en veut pas ! ». La lutte contre les déchets en mer commence par la mise en place d'une politique de prévention et de gestion durable des déchets efficace à terre. En cela, le Cniid participe activement, à son niveau, à la limitation de la pollution des mers par les rebuts de notre consommation.

Vous pouvez suivre en direct l'expédition de collecte et d'identification des déchets en mer menée par l'équipage de l'Alcavelis sur le site de « Watch the waste » (1). Cette initiative, soutenue par le Cniid, est menée dans l'océan Atlantique. Elle permettra de mieux connaître les déchets marins ainsi que la problématique de la gestion des déchets dans les espaces insulaires, et donc d'y apporter à terme les réponses les mieux adaptées.

(1) : « Observer les déchets ». Une initiative à suivre sur http://watchthewaste.free.fr

*Hélène BOURGES*
*Campagne Alternatives*

# Les temps forts du Cniid

## Les élus sur le banc de formation du Cniid

La seconde édition de la formation pour les élus sur une politique durable et écologique de réduction et de gestion des déchets s'est déroulée les 6 et 7 novembre. Pendant deux jours, le Cniid a accueilli des élus venus de toute la France. La formation a porté sur des points théoriques, aussi variés que l'empreinte écologique ou le tri mécano-biologique, et des expériences de terrain, transcrivant concrètement une démarche de réduction, de réemploi et de recyclage des déchets.

Comment se compose donc une politique de réduction et de gestion des déchets ? La formation a mis en lumière des initiatives exemplaires qui, combinées à l'échelle d'un territoire, intègrent cette façon plus écologique de gérer les déchets. Et voici la « potion » qui n'a rien de magique : une gestion séparée des biodéchets, comme à Chambéry (73), une tarification incitative façon Manspach (68), une politique transversale de prévention des déchets comme celle d'Angers Loire Métropole (49) et le réemploi des déchets à l'image de l'Ecocyclerie des Herbiers (85).

Premier bilan de l'initiative : plusieurs annonces et articles de presse et surtout une augmentation du nombre de participants de 50 % par rapport à 2008. À ce sujet, un grand merci aux adhérents qui ont aidé à diffuser le programme auprès des élus.

## Projet d'Ivry/Paris XIII : le Cniid mobilisé avec les associations locales

Au moment où vous recevez ce Cniid-infos, prend fin le débat public sur le futur centre de traitement d'Ivry/Paris XIII, alliant TMB-méthanisation et incinération. Ce projet vise à remplacer l'incinérateur actuel, jusqu'à très récemment le plus grand d'Europe. Le maître d'ouvrage, le Syctom (syndicat de traitement de l'agglomération parisienne), a mené plusieurs études pour justifier ses choix de traitement. Ce projet présente des similitudes avec l'usine d'incinération imposée par la Communauté urbaine de Marseille aux habitants de l'étang de Berre et les mêmes dérives ne doivent pas se reproduire.

Pour le Cniid, les Amis de la Terre et plusieurs associations locales (Attac Ivry/Charenton, CLCV Ivry, A suivre, Passerelles, Rudologies and co, Tam Tam), les projections de réduction des déchets et de valorisation matière à l'horizon 2020 sont très peu ambitieuses et certainement pas à la hauteur des enjeux environnementaux à venir. Sous-estimer ainsi les possibilités de réduction et de valorisation matière a notamment pour corollaire de maintenir des capacités importantes d'incinération.

Les associations ont donc collectivement saisi la commission du débat public pour demander qu'un audit externe et indépendant évaluent les projections réalisées par le maître d'ouvrage. La commission nationale a accepté cette demande et un bureau d'étude a été sélectionné par appel d'offre. Les résultats ont été communiqués au moment de la mise sous presse du Cniid-infos. Nous vous tiendrons informés des conclusions de l'étude et du débat public sur notre site internet et dans le prochain bulletin.

## Le Cniid parmi les « veilles citoyennes d'information »

Le Cniid a participé le 24 octobre dernier à un colloque pour et sur les veilles citoyennes d'information. Cette rencontre organisée à l'initiative d'Inf'OGM (1) a réuni associations et réseaux qui, tout en travaillant sur des thèmes divers (pesticides, nucléaire, OGM, déchets, nanotechnologies…), ont en commun une mission d'information et d'alerte vis-à-vis des décideurs politiques et du grand public, dans le domaine scientifique et/ou technologique.

La matinée de travail a permis aux structures présentes de prendre conscience de la proximité de leurs champs de travail, de la similitude de leurs moyens d'action (la formation des élus par exemple) et de la diversité de leurs modes d'organisation et de financement.

Lors de la séance publique de l'après-midi, les associations ont pu débattre avec la salle de la place des veilles citoyennes d'information dans le débat démocratique. Au-delà de leur rôle indispensable de production ou de diffusion d'une information indépendante, les participants ont insisté sur une mission devenue essentielle face à l'accélération du progrès scientifique et technologique : celle de poser la question du sens, lorsque que nos sociétés sont confrontées à des choix dont les répercussions les dépassent.

(1) http://www.infogm.org/

# Le Cniid alerte sur le lien entre incinération et changements climatiques.

Alors que l'incinération est déguisée par ses promoteurs (industriels ou élus) sous les traits d'une « valorisation énergétique » des déchets, le Cniid a alerté l'opinion publique et nos députés des méfaits de l'incinération sur notre climat.

Lors de la journée mondiale contre l'incinération organisée par Gaia (Global alliance for incineration alternatives) (1) le 30 septembre dernier, le Cniid a lancé une action auprès des parlementaires leur demandant une suppression des aides financières nombreuses allouées à ce traitement. Dans le cadre de la loi de finances 2010, le Cniid a mené une cyberaction soutenue par le Réseau Action Climat (RAC) (2) à destination des députés-rapporteurs du texte leur demandant également d'assujettir l'incinération à la taxe carbone. Début novembre, vous étiez plus de 5000 personnes à avoir envoyé un email aux députés (via le site cyberacteurs.org que nous remercions de son soutien).

Notre demande n'a certes pas été retenue en première lecture mais a permis de mettre en lumière une face cachée de l'incinération rarement évoquée chez les décideurs. Une dépêche AFP (22 octobre 2009) révélait que trois députés avaient soutenu la demande du Cniid sous forme d'amendement : nous jugeons positif le fait que le débat ait fait son entrée dans l'hémicycle. La pression doit être maintenue au niveau des parlementaires qui, ne l'oublions pas, sont souvent aussi des élus locaux influents (maires, conseillers généraux...).

© Cniid

Note : le dossier complet de l'action est disponible sur notre site internet dans les « dernières nouvelles ».

(1) http://www.no-burn.org/

(2) http://www.rac-f.org/

*Sébastien LAPEYRE*
*Directeur du Cniid*

# Réduction des déchets : le Cniid agit à tous les étages

**Au fil des numéros du Cniid-infos, l'équipe du Cniid vous fait part de ses prises de position sur les enjeux liés aux déchets ménagers. Mais comment agissons-nous pour rendre possible une politique de réduction et de gestion plus écologique des déchets ? C'est la question que vous nous posez régulièrement.**
**C'est pourquoi le Cniid vous propose un article pas comme les autres, sous la forme d'une chronique vous permettant d'appréhender ses actions à travers le temps, sur l'un de ses champs de bataille prioritaires : les politiques publiques de prévention des déchets. Sur ce sujet comme sur bien d'autres, le Cniid regrette que les décisions publiques ne soient plus écologiques. Le changement nécessite en effet de bousculer des acteurs peu enclins à voir se développer la prévention mais l'équipe du Cniid ne lâchera pas prise.**

## La prévention des déchets se renforce à l'échelle locale

Les pouvoirs publics tentent, plus mal que bien, de contrecarrer la tendance du toujours plus de déchets. En 2004, la France se dote ainsi d'un Plan national de prévention des déchets (1). Ce plan met en place des actions comme le STOP PUB (2) ou la substitution des sacs plastiques de caisse jetables par des sacs réutilisables (3). Il instaure également une campagne de communication autour de la réduction des déchets ou encore demande une nouvelle campagne nationale de caractérisation des ordures ménagères.
En parallèle, en 2007-2009, dans le cadre du Grenelle de l'environnement (4), le processus législatif fixe un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées de 7 % grâce à la mise en place notamment des programmes locaux de prévention des déchets (5). Si des initiatives locales de prévention des déchets ont été développées en France dès 2002, le fait de viser désormais leur généralisation constitue une avancée conséquente, même si le Cniid regrette que cette démarche ne soit pas obligatoire et que l'objectif reste peu ambitieux par rapport au potentiel de réduction de notre poubelle. Autre évolution : les nouveaux programmes bénéficient d'un soutien financier de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).
En complément, les collectivités doivent instituer la tarification incitative d'ici 2014 (6). Ce dispositif, comme celui du compostage domestique (7), est également soutenu financièrement via l'Ademe. Suite au Grenelle de l'environnement, le budget Déchets de l'agence se voit en effet multiplié par deux en 2009 et progressera encore d'ici 2011. Ces nouvelles recettes résultent pour l'essentiel de la mise en place de la Tgap (Taxe générale sur les activités polluantes) pour l'incinération et son augmentation pour l'enfouissement (8). Avec 70 % des déchets ménagers incinérés ou enfouis, c'est bien un changement de paradigme qui est nécessaire afin de respecter la hiérarchie imposée par la nouvelle directive cadre sur les déchets. Celle-ci donne, rappelons-le, la priorité à la prévention, avant même le réemploi et le recyclage (9).

(1) Le Cniid est membre du comité de pilotage du Plan national de prévention des déchets. Environ quatre réunions par an et des prises de position sur différents documents et initiatives.
(2) Le Cniid soutient depuis des années la journée nationale de déversement de prospectus publicitaires organisée par le RAP (Résistance à l'agression publicitaire).
(3) Le Cniid dénonce régulièrement les impacts négatifs pour l'environnement des sacs plastiques jetables et alerte sur les sacs dits biofragmentables.
(4) Le Cniid a défendu les intérêts de la société civile dans le groupe déchets du Grenelle de l'environnement. Depuis 2007, le Cniid suit le processus législatif qui s'en est suivi : préparation et explication d'amendements, informations presse.
(5) Lors des formations qu'il organise à destination des élus, le Cniid informe les décideurs sur les plans territoriaux et les programmes locaux de prévention des déchets.
(6) Le Cniid médiatise depuis des années les avantages environnementaux de la tarification incitative et est membre du groupe de suivi technique relatif à sa mise en place suite au Grenelle de l'environnement.
(7) Le Cniid est membre du comité de pilotage du Plan national de compostage domestique.
(8) Lors du Grenelle de l'environnement, le Cniid s'est battu pour la mise en place de la Tgap pour l'incinération et son augmentation pour l'enfouissement.
(9) Le Cniid a suivi la révision de la directive cadre sur les déchets lors de laquelle il a, à maintes reprises, sollicité et alerté les eurodéputés.

*Wiebke WINKLER*
*Campagne Prévention*

# Point de vue

## Incinération et enfouissement : un gaspillage qui coûte cher

L'Ademe a récemment publié un référentiel national du coût de gestion du service public des déchets ménagers en France. Voilà qui permet d'alimenter avec des repères fiables l'éternel débat sur les coûts de traitement. Ces travaux montrent, enfin, que le coût de l'incinération ou de la mise en décharge est plus cher que celui du tri et du recyclage des déchets secs.
D'après l'Ademe, le coût (aides comprises) d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles incinérées ou mises en décharge est de 164 € HT alors qu'il est de 144 € HT pour une tonne de déchets secs envoyés au recyclage.
Le principe de calcul de ce coût aidé est que l'ensemble des recettes et aides perçues par la collectivité pour la gestion des déchets en fonction de chaque type de traitement est déduit du total des charges payées par la collectivité. Par exemple, le coût aidé d'une tonne de déchets incinérés est égal au total des charges, moins le soutien d'Eco-emballages à la valorisation énergétique et la recette issue de la revente de l'énergie produite.

L'étude de l'Ademe met donc en avant l'intérêt économique qu'ont les collectivités à développer au maximum les collectes sélectives, notamment en mettant en place la redevance incitative. En outre, l'écart entre le coût de l'élimination par incinération ou enfouissement et celui du tri-recyclage va augmenter car la Taxe générale sur les activités polluantes (Tgap) n'a pas été prise en compte dans ces calculs. La Tgap portera sur l'incinération et la mise en décharge, augmentant ainsi les charges totales de la collectivité, mais pas sur les activités de tri-recyclage.
A plus long terme, il est possible que les tarifs préférentiels de rachat accordés à l'énergie produite par l'incinération soient revus à la baisse voire supprimés. Cela aura également pour effet de renchérir le coût de ce traitement pour les collectivités.

À l'inverse, les matières premières issues de minerais et de pétrole, comme le plastique, se raréfient inévitablement. Il est donc très probable que les prix de revente des matériaux triés montent dans les décennies à venir, augmentant d'autant les recettes des collectivités liées au recyclage. Autant de facteurs qui devraient d'ores et déjà inciter les collectivités à proposer des politiques publiques de gestion des déchets orientées davantage vers la valorisation matière des déchets que vers l'incinération et l'enfouissement.

Rappelons ici que la France incinère et enfouit encore près de 70 % des déchets municipaux. Pour comparaison, la région flamande en Belgique recycle et composte plus de 70 % de ses déchets. C'est donc une petite révolution qui doit s'opérer dans la façon dont les pouvoirs publics et les décideurs conçoivent les politiques de gestion des déchets. Inverser la tendance ne relève pas de l'impossible, c'est maintenant que cela doit commencer.

*Hélène BOURGES*
*Campagne Alternatives*

### Le Cniid au Crédit Coopératif

Le Cniid a choisi de domicilier ses comptes au Crédit Coopératif, un établissement bien connu des structures associatives, qui par sa forme coopérative et les valeurs qu'il défend nous a paru en cohérence avec les messages que porte notre association. Plusieurs d'entre vous nous l'avaient par ailleurs suggéré lors de différents échanges.
Les adhérents titulaires d'un compte au Crédit Coopératif peuvent donc désormais effectuer sans frais des virements ponctuels ou permanents au profit du Cniid.

Le Cniid est par ailleurs partenaire depuis plusieurs années de la Nef, coopérative historique de la finance solidaire. Nous faisons partie des bénéficiaires des « Comptes Epargne Nature » : les titulaires de ces comptes peuvent choisir de nous reverser tout ou partie de leurs intérêts, et leur épargne est orientée en faveur d'activités écologiques et environnementales.

### La nouvelle plaquette d'adhésion du Cniid est disponible.

Vous pouvez nous demander des exemplaires pour faire connaître l'association et lui permettre de trouver de nouveaux soutiens.

### Une équipe permanente resserrée

David Dabo, chargé de la campagne Incinération et Mise en décharge depuis le début de l'année 2009 a quitté le Cniid pour s'installer avec sa famille en Guyane.
Pour des raisons budgétaires, le Cniid ne peut le remplacer pour l'instant. Dans l'attente d'une nouvelle embauche dès que la situation financière de l'association le permettra, l'équipe permanente fonctionne donc à quatre personnes et c'est Sébastien Lapeyre, directeur du Cniid, qui reste référent sur les questions relatives à l'incinération et à l'enfouissement.

Edité en 1 700 exemplaires par le Cniid - 21 rue Alexandre Dumas - 75011 Paris (France)
Tél : 01 55 78 28 60 - Fax : 01 55 78 28 61 - Courriel : info@cniid.org - Site internet : http://www.cniid.org
Responsable de la publication : Claude-Noële Pickmann - Directeur de la publication : Sébastien Lapeyre
Maquette : imprimerie Champagnac - Création du logo : Céline Ros Atelier D3
Imprimé sur papier recyclé et encres végétales par l'imprimerie Champagnac (15)